

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE
RÈGLEMENTS**

**NUMÉROS P.2098-LAS-188,
P.2098-LAS-189 ET P.2098-LAS-190**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées par les projets de règlements suivants de l'arrondissement de LaSalle.

Le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté à sa séance du 14 août 2017, les projets de règlements suivants et une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 29 août 2017 à 19 h**, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

1. Premier projet de règlement P.2098-LAS-188 amendant le règlement de zonage n° 2098 de manière à créer la zone P12-74 à même la zone C12-05 et la zone P12-75 à même la zone C12-06.

L'objet de ce projet de règlement vise principalement à autoriser la création d'espaces verts dans le Quartier Angrignon Est.

Ces dispositions visent les zones C12-05 et C12-06 ainsi que les zones contigües et sont susceptibles d'approbation référendaire.

2. Premier projet de règlement P.2098-LAS-189 amendant le règlement de zonage n° 2098, de manière à agrandir la zone I12-65 (rue de Cannes-Brûlées) à même une partie de la zone I12-61.

L'objet de ce projet de règlement vise à agrandir la zone I12-65, à réduire de 0,25 à 0,15 le coefficient d'occupation du sol minimal et le rapport bâtiment/terrain minimal pour l'usage « industrie légère I1 » et à ajouter une disposition spéciale dans la zone I12-65.

Ces dispositions visent les zones I12-65 et I12-61 ainsi que les zones contigües et sont susceptibles d'approbation référendaire.

3. Premier projet de règlement P.2098-LAS-190 amendant le règlement de zonage n° 2098, de manière à autoriser la maçonnerie alternative collée comme revêtement extérieur pour un mur d'un bâtiment, d'un muret ou d'un socle d'affichage ainsi que de définir le matériau, d'en préciser les proportions autorisées et de spécifier les secteurs où son utilisation est prohibée.

L'objet de ce projet de règlement vise à contrôler l'utilisation de ce nouveau matériau et de :

- le prohiber dans les zones constituant le quartier Highlands, le quartier Riverside et le Village des Rapides;
- le limiter dans certaines zones ayant fait l'objet de modifications réglementaires dans le cadre de la concordance au plan d'urbanisme;
- le prohiber sur les bâtiments ayant une valeur patrimoniale;
- limiter la proportion à un maximum de 20% de chaque façade sur un bâtiment résidentiel;
- l'autoriser uniquement en façade principale des bâtiments industriels et commerciaux dans une proportion maximale de 50%.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et affecte tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Ces projets de règlements ainsi que le plan des zones sont disponibles pour consultation au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À LASALLE, ce 17 août 2017.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

**PUBLIC CONSULTATION MEETING
CONCERNING DRAFT BY-LAWS**

**NOS. P.2098-LAS-188, P.2098-LAS-189
AND P.2098-LAS-190**

PUBLIC NOTICE is hereby given to all interested persons by these following draft by-laws of the Arrondissement de LaSalle.

The LaSalle Borough Council has adopted at its sitting of August 14, 2017, the following draft by-laws and a public consultation meeting will be held on **Tuesday August 29, 2017, at 7:00 p.m.** in the borough council chamber located at 55, avenue Dupras, LaSalle.

During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the draft by-laws, as well as the effects of their adoption; and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

1. First draft by-law P.2098-LAS-188 amending zoning by-law no. 2098 so as to create Zone P12 74 from part of Zone C12-05 and Zone P12-75 from part of zone C12-06.

The purpose of this draft by-law is to authorize the creation of green spaces.

This draft by-law impacts zones C12-05 and C12-06 and its contiguous zones and contains specific provisions that render it subject to approval by referendum.

2. First draft by-law P.2098-LAS-189 amending zoning by-law no. 2098 to expand Zone I12-65 (rue de Cannes-Brûlées) from part of Zone I12-61.

The purpose of this draft by-law is to expand Zone I12-65, to reduce the minimum open space ratio from 0.25 to 0.15 and the minimum building/land ratio for "light industry use I1" as well as to add a special provision in Zone I12-65.

This draft by-law impacts Zones I12-65 and I12-61 and its contiguous zones and contains specific provisions that render it subject to approval by referendum.

3. First draft by-law P.2098-LAS-190 amending zoning by-law no. 2098 to authorize glued alternative masonry as exterior siding for a wall of a building, a low wall or a signpost base as well as to define the material and specify the authorized proportions and the areas where its use is prohibited.

The purpose of this draft by-law is to control the use of this new material and to:

- prohibit it in zones constituting the Highlands and Riverside districts as well as the Village des Rapides;
- limit it in certain zones that have been subject to regulatory amendments to be in accordance with the urban planning program;
- prohibit it on buildings having a heritage value;
- limit the proportion to a maximum of 20% of each façade on a residential building;
- authorize it solely on the main façade of industrial and commercial buildings, up to a maximum proportion of 50

This draft by-law contains specific provisions that make it subject to approval by referendum and affect all LaSalle Borough.

The projects and the zoning plan may be consulted at the office of the Secretary of the Borough, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during opening hours.

GIVEN AT LASALLE, on August 17, 2017.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut